

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2020 A 18H30

L'an deux mille vingt, le onze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Barbizon légalement convoqué le six avril deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DOUCE, Maire.

Etaient Présents :	Mr Klaus SCHOPPHOFF, Mme Dominique GENOT, Mr Gérard THIEVIN, Mr Marcel BOETHAS, Mr Pierre SOUDAIS, Mme Christiane BOUVARD, Mme Chantal JOSEPH, Mme Marie BESSES, Mme Brigitte DETOLLENAERE
Absents ayant donné pouvoir	Mme Marie BESSES (mandat à Mr Philippe DOUCE) Mme Janine VERGE (mandat à Mme Dominique GENOT) Mr Jacques ROMAN (mandat à Mme Brigitte DETOLLENAERE)
Absents	Mme Valérie BONED, Mme Liliane DEGEYTER, Mr Pierre BEDOUELLE,
Secrétaire de séance :	Mme Dominique GENOT

Conseillers : en exercice : 15

présents : 9

votants : 12

La séance est ouverte à : 18H30

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

Point N°	Référence Délibérations	Objet
1	-	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2020
2	20/02/05	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater, jusqu'au vote du budget primitif 2020, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice 2019
	20/02/06	Département : approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77 et proposition d'adhésion de la commune
4	20/02/07	SDESM : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés
5	20/02/08	SDESM : Rapports de contrôle des concessions 2019
6	20/02/09	Donation d'une œuvre de l'artiste Mathieu LE ROLLAND
7	20/02/10	Cession de la parcelle de voirie communale AI 348 au profit de Mme Daphnée SEGUIN
8	20/02/11	Cession de la parcelle de voirie communale AI 129 au profit de Messieurs DE CONTI et DIDIOT

Chapitre	Compte	Crédits ouverts BP 2019	1/4 Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 766,00	1916,50
2031	Frais d'études	2 100,00	525,00
2051	Concessions et droits similaires	5 666,00	1 416,50
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	54 700,00	13 675,00
204173	Autres EPL – Projets d'infrastructures d'intérêt national	54 700,00	13 675,00

Chapitre	Compte	Crédits ouverts BP 2019	1/4 Crédits ouverts
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	498 054,37	124 513,5925
21311	Hôtel de ville	30 100,00	7 525,00
21312	Bâtiments scolaires	14 000,00	3 500,00
21316	Équipements du cimetière	9 756,00	2 439,00
21318	Autres bâtiments publics	74 998,52	18 749,63
2135	Installation générales, agencements, aménagements des constructions	10 000,00	2 500,00
2151	Réseaux de voirie	49 200,00	12 300,00
2152	Installations de voirie	3 147,00	786,75
21534	Réseaux d'électrification	144 600,00	36 150,00
21538	Autres réseaux	73 700,00	18 425,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	46 338,05	11 584,5125
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 394,80	1 598,70
2181	Installation générales, agencements, aménagements divers	3 100,00	25,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 500,00	2 125,00
2188	Autres immobilisation corporelles	4 220,00	1 055,00
	Opérations d'équipement n o 20082 (2)	39 744,64	9 936,16
	Opérations d'équipement n°2010003 (2)	13 600,00	3 400,00
	Opérations d'équipement n o 201304 (2)	5 818,56	1 454,64
	Operations d'équipement n o 201403 (2)	630,40	157,60
	Operations d'équipement n o 201501 (2)	36 400,00	9 100,00
	Opérations d'équipement n o 201802 (2)	22 200,00	5 500,00
	Opérations d'équipement n o 201803 (2)	60 190,20	15 047,5525
	Operations d'équipement n o 201804 (2)	955 344,00	238 836,00,00
	Operations d'équipement n o 201805 (2)	423 220,08	105 805,02
	Opérations d'équipement n o 201901 (2)	2 400,00	600, 00
	Total des dépenses d'équipement	2 120 068,26	530 017,065

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget communal de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Adoptée à l'unanimité.

2 20/02/06 Département : convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé ID77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77)

Le Département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, « ID 77 ».

Ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID 77 ».

Mme Brigitte DETOLLENAERE demande si l'adhésion a un coût.

Mr le Maire répond que l'adhésion est gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 »

Article 2 : d'approuver la convention constitutive ci annexée,

Article 3 : d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

Article 4 : de désigner Monsieur le Maire, comme représentant de la commune de Barbizon au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

Adoptée à l'unanimité.

3 20/02/07 SDESM : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures, de services associés

Considérant que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie)* du 7 décembre 2010, et *la loi relative à l'énergie et au climat* du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu le code de la commande publique et son article L2313,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

Vu la délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

- **D'APPROUVER** le programme et les modalités financières.
- **D'ACCEPTER** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et de services associés,
- **D'AUTORISER** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Adoptée à l'unanimité.

4 20/02/08 SDESM : Rapports de contrôle des concessions 2019

Le conseil municipal,

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la transmission des rapports de contrôles des différents concessionnaires pour l'exercice 2019 et adressé en mairie le 18 janvier 2020. Il est aussi disponible sur le site internet : sdesm.fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de prendre acte des rapports de contrôle des concessions 2019

Le conseil municipal prend acte du rapport .

5 20/02/09 Donation d'une œuvre de Mathieu LE ROLLAND

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Mathieu LE ROLLAND artiste peintre résidant sur Barbizon souhaite faire don d'une de ses œuvres à la commune en remerciement du prêt de la salle d'exposition du 41, Grande rue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courriel de Monsieur Mathieu LE ROLLAND en date du 6 octobre 2019 proposant une donation d'une peinture,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article unique:

- D'accepter la donation de l'œuvre proposée par Monsieur Mathieu LE ROLLAND.

Adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Christiane BOUVARD au conseil municipal à 19h09.

6 20/02/10 Cession de la parcelle de voirie communale AI 348 au profit de Mme Daphnée SEGUIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Madame Daphnée SEGUIN souhaite acquérir une bande de terrain issue de la parcelle communale n°AI 348 d'une superficie de 206 m², sise rue du Grand Cléau. Le terrain concerné, d'une superficie d'environ 127 m² jouxte sa propriété, est situé en zone UB du PLU.

Monsieur le Maire indique que le géomètre PHILIPPON a été mandaté pour l'exécution de la division de la parcelle.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière,

Vu le courrier de Madame Daphnée SEGUIN en date du 25 novembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

- d'approuver la vente de la parcelle n°AI 348 au profit de Madame Daphnée SEGUIN, au prix de 5 000€. Il est précisé que les frais de notaire inhérents à la rédaction des actes de vente sont à la charge de l'acquéreur ainsi qu'une participation aux frais de division à hauteur de 1032€.

Article 2 :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

Adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions (Mme B. DETOLLENAERE, Mr J. ROMAN, Mme C. JOSEPH).

**7 20/02/11 Cession de la parcelle de voirie communale AI 129 au profit de
Mr DE CONTI et Mr DIDOT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Messieurs DE CONTI et DIDOT souhaitent acquérir chacun une partie de la bande de terrain issue de la parcelle communale n°AI 129, sise rue du Champ Gauthier. Ce terrain nu d'une superficie d'environ 125 m² jouxtant les parcelles AI 126 et AI 128 est situé en zone Ub.

Monsieur le Maire indique que le géomètre PHILIPPON a été mandaté pour l'exécution de la division de la parcelle.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L. 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière,

Vu le courrier de Messieurs DE CONTI et DIDOT en date du 21 décembre 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 :

- d'approuver la vente de la parcelle n°AI 129 au profit de Messieurs DE CONTI et DIDOT, au prix de 10 000€. Il est précisé que les frais de notaire inhérents à la rédaction des actes de vente sont à la charge de l'acquéreur ainsi qu'une participation aux frais de division à hauteur de 426€ chacun.

Article 2 :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que l'acte authentique.

Adoptée par 9 voix pour et 3 abstentions (Mme B. DETOLLENAERE, Mr J. ROMAN, Mme C. JOSEPH).

**8 20/02/12 Convention de partenariat avec l'association GDSA77, Groupement
Sanitaire Apicole de seine et Marne**

La commune de Barbizon est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres ainsi qu'un risque vis-à-vis de la biodiversité.

Consciente de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques, la commune propose de signer une convention en partenariat avec l'association GDSA77, Groupement Sanitaire Apicole de Seine et Marne, pour la lutte contre les frelons asiatiques et l'organisation la destruction des nids sur le territoire communal.

Mme Brigitte DETOLLENAERE demande si les pompiers interviennent dans ce type de situation.

Mr le Maire répond que les pompiers n'interviennent pas.

Mme Dominique GENOT souligne que la période se prête à l'installation. Il faut suffire de mélanger dans une bouteille 1/3 de bière, 1/3 de grenadine et 1/3 de jus de fruit.

Mr Le Maire indique que le cout est de 2000€ à l'année et que les interventions sont déduites au fur et à mesure. Si aucune intervention n'est demandée le montant est reporté sur l'année suivante.

Mme Brigitte DETOLLENAERE demande si les particuliers règlent les frais d'intervention à l'association.

Mr le Maire précise que la convention est uniquement signée avec la commune de Barbizon. Le particulier est appelé quant à lui à régler les frais inhérents à la prestation réalisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**Article 1 :**

- d'approuver ladite convention de partenariat avec le Groupement Sanitaire Apicole de Seine-et-Marne (GDSA 77) pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune ci annexée.

Adoptée à l'unanimité.

9

Décisions du Maire

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte des actes accomplis dans le cadre de toutes les délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22, Article R.2122-7-1 (décret n°2010-783 du 8 juillet 2010) : les décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal sont inscrites dans le registre des délibérations par ordre de date, dans les conditions prévues à l'article R.2121-9.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers municipaux les décisions de l'année 2019 :

DATE	N_	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
29/01/19	2019/000063	PAM PAYSAGE	SALAGE SUR LA COMMUNE DE BARBIZON	790,72 €
06/02/19	2019/000065	PIANORAMA	LOCATION PIANO, 22 FEVRIER, 29 MARS, 7 JUIN 2019	3 390,00 €
06/02/19	2019/000066	TECHNEED	ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES	540,00 €
14/02/19	2019/000071	JPG	FOURNITURE DE BUREAU	960,46 €
04/03/19	2017/000294	FELDIS LEVIAUX	REPLACEMENT DES PORTES D'ENTREES DE L'ECOLE JF MILLET	39 744,64 €
04/03/19	2018/000278	SDESM	CONVENTION ENFOUISSEMENT PLANTE RABOT COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	24 420,83 €
04/03/19	2018/000266	ROUGEOT	SITUATION N°13 AVENANT RUE DE FLEURY	17 400,00 €
04/03/19	2018/000280	SDESM	ENFOUISSEMENT GASSIE ET PLANTE RABOT EP	15 000,00 €
04/03/19	2018/000268	SDESM	CONVENTION FINANCIERE ENFOUISSEMENT RUE DE LA PLANTE RABOT ANNEE 2018	12 264,21 €
04/03/19	2018/000145	YVES GENTHON AR	MISSION DE MAITRISE D'CONTROLE DECOMPOSITION DES PHASES ET HONORAIRES RENOVATION MILLE CLUB	11 851,20 €
04/03/19	2018/000279	SDESM	CONVENTION ENFOUISSEMENT PLANTE RABOT BT	11 300,00 €
04/03/19	2018/000243	DIGNITE FUNERAI	FOURNITURE ET POSE D'UN COLUMBARIUM 9 CASES EN GRANIT DU TARN	9 756,00 €
04/03/19	2018/000241	DESCANTES EL-01	ILLUMINATIONS NOEL 2018	7 338,05 €
04/03/19	2018/000273	ALAMERCERY LAUR	ETUDE DE FAISABILITE : CREATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	5 520,00 €
04/03/19	2017/000281	AJYR	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE 2EME PHASE SELON DEVIS DU 20/8/15 ET 11/5/16	3 964,08 €
04/03/19	2018/000269	MEDIALEX	ANNONCES LEGALES MARCHE PROCEDURE ADAPTEE REHABILITATION MILLE CLUB	3 013,34 €
04/03/19	2018/000247	YVES GENTHON AR	AVENANT N°1 MISSION DE MAITRISE D'CONTROLE RENOVATION MILLECLUB	2 352,00 €
04/03/19	2018/000119	CCI SEINE ET MA	ETAT DES LIEUX ET ANALYSE AFOM SUR LA COMMUNE DE BARBIZON ET SON BASSIN TOURISTIQUE	2 100,00 €
04/03/19	2018/000271	GEOTEC FRANCE	ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2-AVP)	1 824,00 €
04/03/19	2018/000264	BRICOMAN	AMENAGEMENT RANGEMENT GARAGE DE L'ECOLE	1 394,80 €
04/03/19	2018/000267	BERGER LEVRAULT	CERTIFICATS SIGNATURE ELECTRONIQUE	1 080,00 €
04/03/19	2018/000270	CENTRE FRANCE P	ANNONCES LEGALES MARCHE PROCEDURE ADAPTEE REHABILITATION MILLE CLUB	1 003,54 €
04/03/19	2018/000175	INFO TP	MISE A JOUR LOGICIEL GEOGRAPHIX	636,00 €
04/03/19	2018/000272	SEMIO	SECURITE ASSISE TOURNIQUET	630,24 €
12/03/19	2019/000076	MIROITERIE DU H	REPLACEMENT DES VITRES SALLES DES MARIAGES	640,28 €
12/03/19	2019/000075	MIROITERIE	REPLACEMENT VITRE ECOLE	598,80 €
19/03/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €

26/03/19	2019/000080	FIA	PRESSE-PAPIER - LOUPE	1 216,80 €
28/03/19	2019/000082	WURTH FRANCE S.	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL POUR AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES ANNEE 2019	2 505,86 €
28/03/19	2019/000083	WURTH FRANCE S.	OUTILLAGE DIVERS POUR SERVICES TECHNIQUES	1 861,82 €
01/04/19	2019/000085	CIELS EN FETE	SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 13 JUILLET 2019	4 800,00 €
04/04/19	2019/000092	ALAMERCERY LAUR	MARCHE DE MAITRISE D'CONTROLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	75 000,00 €
04/04/19	2019/000119	SOCOTEC CONSTRU	MISSION BUREAU DE CONTROLE CTM	6 600,00 €
04/04/19	2019/000111	ARBOIS	REPLACEMENT BALCON MAIRIE BUREAU DU MAIRE	5 940,00 €
04/04/19	2019/000105	FLORIADES DE L'	FLEURISSEMENT SUR LA COMMUNE DE BARBIZON	5 206,47 €
04/04/19	2019/000097	ESSONNE SERVICE	REPLACEMENT CHAUDIERE MURALE AU GAZ A CONDENSATION	4 220,00 €
04/04/19	2019/000120	ARC 77	MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (CTM)	3 882,00 €
04/04/19	2019/000091	DELTA SECURITY	CENTRALE INTRUSION ESPACE CULTUREL MARC JACQUET	3 578,88 €
04/04/19	2019/000098	SEC	ACQUISITION FIOUL MAIRIE	3 384,00 €
04/04/19	2019/000102	CHAUSSECOU	DALLE BETON STADE	3 048,00 €
04/04/19	2019/000126	LE RELAIS	VERNISSAGE EXPOSITION DIAZ DE LA PENNA ET EXPOSITION CLEMENT THOMAS	3 000,00 €
04/04/19	2019/000107	VERDIER ET ASSO	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA RUE RENE MENARD ET DE LA PLACE DE L'ANGELUS A BARBIZON	2 400,00 €
04/04/19	2019/000103	BRICOMAN	TRAVAUX DE REHABILITATION LOGEMENT ECOLE	2 000,00 €
04/04/19	2019/000104	BRICOMAN	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ELECTRICITE DU LOGEMENT ECOLE	1 500,00 €
04/04/19	2019/000121	SN INGENIERIE	CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT : CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	1 320,00 €
04/04/19	2019/000108	ACTINEL	TRAVAUX ELECTRIQUES ECMJ	1 080,00 €
04/04/19	2019/000117	GSM HEDELBERGCE	GRAVILLON 4/20 LOP	1 037,88 €
04/04/19	2019/000112	PROPIMEX	PRODUITS DIVERS D'ENTRETIEN ANNUEL POUR BATIMENTS COMMUNAUX	972,62 €
04/04/19	2019/000101	SPG	Serrures pour 68 grande rue et 41 grande rue	900,00 €
04/04/19	2019/000114	CHAUSSECOU	SCELLEMENT BALCON MAIRIE AU MORTIER	672,00 €
04/04/19	2019/000122	BUREAU VERITAS	VERIFICATION PONCTUELLE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU CTM	600,00 €
16/04/19	2019/000130	YVES GENTHON AR	AVENANT N°1 MISSION DE MAITRISE D'CONTROLE RENOVATION MILLECLUB	9 092,15 €
06/06/19	2019/000149	BUREAU VERITAS	CONTROLE TECHNIQUE DE LA REHABILITATION DU MILLE CLUB	3 780,00 €
07/06/19	2019/000151	DICOREP	BARRIERES VENISE	3 147,00 €
12/06/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	300,00 €
24/06/19	2019/000155	FOSSARD	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 6	33 355,88 €
15/07/19	2019/000166	ITG	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 3	45 025,80 €
15/07/19	2019/000168	DAMEME	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 2	36 788,35 €
18/07/19	2019/000169	GOIMBAULT	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 1	298 620,67 €
18/07/19	2019/000171	BERNARD BOIS	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 5	47 438,40 €
18/07/19	2019/000170	BREUZARD	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 4	43 200,00 €
18/07/19	2019/000172	DELLOY	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 8 CERTIFICAT DE PAIEMENT N°	8 705,50 €
23/07/19	2019/000174	TECHNEED	REPLACEMENT DU CAISSON DE VMC	848,40 €
29/07/19	2019/000176	PROPIMEX	PRODUITS D ENTRETIEN POUR BATIMENTS COMMUNAUX	616,39 €
30/07/19	2019/000177	UGAP	CHAISES CLASSE GS/CP	895,25 €
30/07/19	2019/000179	CYRANO GALE DES	CHAISES RESTAURANT SCOLAIRES	642,82 €
30/07/19	2019/000178	HENRI JULIEN	VAISSELERIE RESTAURANT SCOLAIRE ET MAIRIE	630,34 €
22/08/19	2019/000185	DESCANTES EL-01	RENOVATION MILLE-CLUBS ENT LOT 7 CERTIFICAT DE PAIEMENT N°	18 147,31 €
10/09/19	2019/000187	AVRIL INDUSTRIE	DESHERBEUR MECANIQUE ET ACCESSOIRES	18 439,20 €
13/09/19	2019/000190	JS INCENDIE	CONTRAT DE MAINTENANCE MULTI-EQUIPEMENTS ANNEE 2019	2 017,20 €
17/09/19	2019/000192	SEC	FIOUL MAIRIE	2 655,00 €
10/10/19	2019/000196	TECHNEED	REPLACEMENT CHAUDIERE POUR LA BIBLIOTHEQUE DE BARBIZON	2 709,60 €
10/10/19	2019/000198	PIMENTINE	BOUQUETS DE FLEURS POUR ARTISTES FESTIVAL DE MUSIQUE 2019	660,00 €
10/10/19	2019/000200	SERVIGECO	CURAGE ET NETTOYAGE DEUX REGARDS ET CANALISATIONS AU MILLE CLUB	588,00 €
24/10/19	2019/000214	VERT TECH	KOP BROUSSE DE RECHANGE KOPPL	604,80 €
24/10/19	2019/000211	AVRIL INDUSTRIE	BROSSE DE REMPLACEMENT EUROVOIRIE	590,52 €

28/10/19	2019/000215	JARDINS LOISIRS	EPADEUR CEMO PORTE 3PTS SA130	1 571,62 €
05/11/19	2019/000218	SEPRATIK	ACQUISITION DISTRIBUTEURS DEJECTIONS CANINES + SACS	2 739,60 €
06/12/19	2019/000227	DMUTE	SERVEUR INTEL NUC 17 + NAS QNAP	525,86 € ⁷
06/12/19	2019/000226	DMUTE	PRESTATION POUR UNE INSTALLATION VoIP	1 763,94 €
10/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €
10/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €
10/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	400,00 €
10/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €
10/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €
10/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €
19/12/19	2019/000237	SOBECA	ILLUMINATIONS NOEL 2019	27 625,99 €
19/12/19	2019/000232	PEINTISOL	TRAVAUX DE BOISERIES EXTERIEURS SUR BATIMENT DE LA MAIRIE	18 674,00 €
19/12/19	2019/000236	GOIMBAULT	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES MILLE CLUBS	2 781,60 €
19/12/19	2019/000233	MACONNERIE MONT	TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA BARBIZONNIERE	1 188,00 €
31/12/19			TITRE CONCESSION CIMETIERE DE BARBIZON FAMILLE	500,00 €
07/01/20	2019/000238	TECHNEED	CHANGEMENT CHAUDIERE CANTINE DE BARBIZON	2 876,40 €
13/01/20	2019/000239	SOBECA	POSE DE CROSSES ET KLANTERNES DE STYLE RUES DIVERSES DE BARBIZON	2 994,98 €
14/02/20	2019/000243	ITG	FINALISATION MARCHE MIL CLUB 31/12/2019	1 200,00 €
28/02/20	2019/000244	SDESM	ENFOUISSEMENT EP GASSIE RABOT	113 000,00 €
28/02/20	2019/000245	SDESM	ENFOUISSEMENT GASSIE CE	14 739,56 €
28/02/20	2019/000247	SDESM	ENFOUISSEMENT PLANTE RABOT CE	8 720,66 €
28/02/20	2019/000246	DELTA SECURITY	INSTALLATION ALARME 41 GRANDE RUE	1 536,00 €
		YANNICK DAGNEAU	CONVENTION 41 GRANDE RUE JANVIER 2019	GRATUIT
		ELIZABETH COSS	CONVENTION 41 GRANDE RUE JANVIER 2019	GRATUIT
		JO CHARLTON	CONVENTION 41 GRANDE RUE FEVRIER 2019	GRATUIT
		ALAIN CASSAIGNE	CONVENTION 41 GRANDE RUE FEVRIER 2019	GRATUIT
		NICOLAS SEGARD	CONVENTION 41 GRANDE RUE MARS 2019	GRATUIT
		JACQUELINE OLIVIER	CONVENTION 41 GRANDE RUE MARS 2019	GRATUIT
		DOMINIQUE JALLON	CONVENTION 41 GRANDE RUE AVRIL 2019	GRATUIT
		ANTONIO VERONESE	CONVENTION 41 GRANDE RUE AVRIL 2019	GRATUIT
		SERGE LEVEILLE	CONVENTION 41 GRANDE RUE AVRIL 2019	GRATUIT
		ELISABETH COUDOL	CONVENTION 41 GRANDE RUE MAI 2019	GRATUIT
		CHRISTIANA DE CORTE	CONVENTION 41 GRANDE RUE MAI 2019	GRATUIT
		BERNARD METRANVE	CONVENTION 41 GRANDE RUE JUIN 2019	GRATUIT
		ATELIER D ARTS PLASTIQUES DE BARBIZON	CONVENTION 41 GRANDE RUE JUIN 2019	GRATUIT
		DIEGO VELEZ	CONVENTION 41 GRANDE RUE JUILLET 2019	GRATUIT
		GUY SCOQUART	CONVENTION 41 GRANDE RUE JUILLET 2019	GRATUIT
		ANNIE DION	CONVENTION 41 GRANDE RUE AOUT 2019	GRATUIT
		MIGUEL AMOROS	CONVENTION 41 GRANDE RUE AOUT 2019	GRATUIT
		MATHIEU LE ROLLAND	CONVENTION 41 GRANDE RUE SEPTEMBRE 2019	GRATUIT
		MONICA CHATER	CONVENTION 41 GRANDE RUE SEPTEMBRE 2019	GRATUIT
		BRUTTA MATTA	CONVENTION 41 GRANDE RUE OCTOBRE 2019	GRATUIT
		NICOLE GANE	CONVENTION 41 GRANDE RUE OCTOBRE 2019	GRATUIT
		SYLVIE COUPERIE	CONVENTION 41 GRANDE RUE OCTOBRE 2019	GRATUIT
		LYDIA CANIZARES	CONVENTION 41 GRANDE RUE NOVEMBRE 2019	GRATUIT
		JEANNINE CHARVET	CONVENTION 41 GRANDE RUE NOVEMBRE 2019	GRATUIT
		YVES CAILLAUD	CONVENTION 41 GRANDE RUE DECEMBRE 2019	GRATUIT
		SEVERINE GOPAULOO	CONVENTION 41 GRANDE RUE DECEMBRE 2019	GRATUIT

Mme Brigitte DETOLLENAERE indique pour le Mil Club qu'elle découvre en conseil municipal au moment des subventions les informations.

Mr Gérard THIEVIN lui demande pourquoi attendre la fin des travaux pour demander ces informations.

Mr le Maire indique que ce sont des engagements. Il faut s'appuyer sur le grand livre qui est consultable sur demande.

Mme Brigitte DETOLLENAERE insiste sur le fait que les délais de réception des projets de délibération 3 jours avant c'est trop court.

Il lui a été répondu que le délai franc pour la convocation d'un conseil municipal est de 3 jours francs. Il est également précisé qu'il n'y aucune obligation de transmettre les projets de délibérations et les pièces annexes.

10

Questions diverses

Mme Brigitte DETOLLENAERE précise que lors d'un conseil municipal où elle n'était pas présente un point a été ajouté en séance concernant le don d'un élévateur. Elle demande où se trouve l'engin et s'il fonctionne.

Mr Gérard THIEVIN indique qu'il est stocké.

Mme Brigitte DETOLLENAERE demande qu'on lui confirme que l'élévateur fonctionne.

Mr le Maire répond que si nous avons accepté le don c'est que l'appareil fonctionne et que la commune n'aurait pas accepté du matériel détérioré. Ce ne sont pas des ordures.

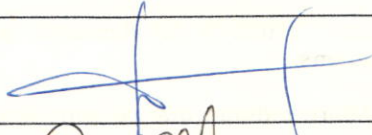
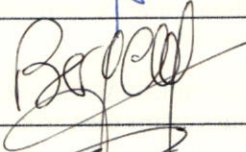

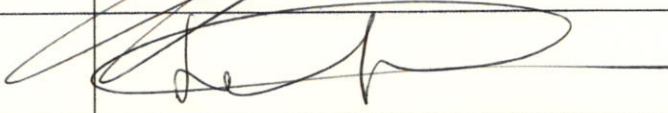




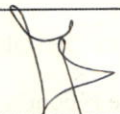
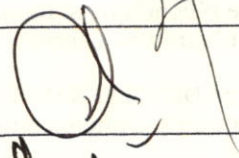
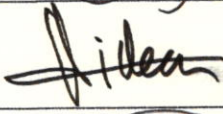

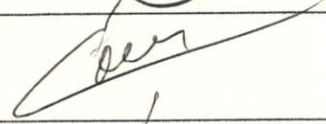
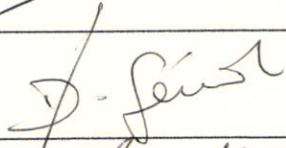
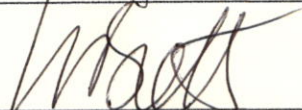
Mme Brigitte DETOLLENAERE posait la question à Gérard THIEVIN car elle a entendu des rumeurs et que des photos ont été prises montrant un amoncellement d'appareils aux Services Techniques.

Mr le Maire indique que c'est injurieux de demander si l'engin est en état de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h45.

Le Maire,
GÉRARD TAPONAT



NOMS /PRENOM	EMARGEMENTS
TAPONAT Gérard	
BERGEON-CHAUMETTE Elysabeth	
COZE Yves	
SEGURA Sophie	
BOUILLOT Jean-Sébastien	
CERNIGLIA Ana Maria	
DIDIOT Ghislain	
FARHAT Jana	
GREGOIRE Sébastien	
CHARPENTIER Catherine	
VIDEAU Frédéric	
MARINO Stéphanie	
DOUCE Philippe	
GENOT Dominique	
BOETHAS Marcel	

Conseil municipal du 11 mars 2020